

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

M. Rome, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 TER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport dressant l'état des lieux de la formation des conducteurs de trains régionaux et formulant des pistes d'amélioration de l'offre de formation, et de l'attractivité du métier de conducteur. Ce rapport évalue les besoins en formation actuels et à venir, en vu du déploiement des services express régionaux métropolitains.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la remise d'un rapport évaluant les besoins en formation des conducteurs de trains régionaux.

Le secteur du transport public connaît une crise sans précédent dans notre pays. L'abandon de ce secteur par les pouvoirs publics, depuis plusieurs décennies, se fait au profit d'un « laisser-aller »

pour le tout voiture. En conséquence, notre réseau de transports a été fortement dégradé. La carte du réseau dans les années 50 n'en est que le meilleur exemple.

La crise du COVID a agi comme un révélateur de ce sous-investissement, comme ce fut le cas à l'hôpital, l'armée et l'école. En matière de formation des conducteurs, pour la seule SNCF voyageurs, les chiffres passent de 800 formés en 2019 pour descendre à 550 en 2021.

En parallèle, le gisement d'offres d'emploi que représente le secteur est important avec plus de 6 600 emplois non pourvus, dont 2 700 pour les seuls chauffeurs de bus, par exemple. Pour le métro parisien, il en manquerait entre 100 et 150 pour assurer l'offre allégée, demandée par Ile-de-France Mobilités.

Sachant que l'objectif de cette loi est d'organiser des services express régionaux métropolitains, le nombre de conducteurs nécessaires à l'avenir doit être anticipé. Ainsi, pour rendre effectif la mise en place de ces services express, il est opportun de commander un rapport sur les besoins de formation des conducteurs. La remise de ce rapport pourra servir de base à une prochaine loi sur le sujet.